Image not found or type unknown

Revalorisation pension alimentaire enfant majeur

Par **choupettedu54**, le **03/11/2015** à **22:34**

Nous y voilà, mon ex mari a fait une demande auprès du juge aux affaires familiales pour la revalorisation de la pension alimentaire...
Concrètement, je dois faire quoi ? Compléter le tableau des ressources et dépenses et le transmettre avec justificatifs à mon ex mari, puis le jour de l'audience au JAF ?
L'audience a bientôt lieu (le 24 novembre).
De son côté, mon ex mari n'a fourni aucun justificatif (il est gérant et se prend un salaire minimum d'environ 600 euros mais des indemnités kms de 1320 euros par mois, en complément de sa retraite de gendarme de 800 euros).
Moi je compte envoyer au JAF un courrier avec le tableau et les justificatifs (courrier où j'explique le contexte compliqué, pressions, menaces, tentative d'arrangement avec mon ex mari) en même temps que j'enverrai à mon ex mari (y compris la copie du courrier adressée au JAF pour qu'il comprenne que son attitude est lamentable, surtout pour un ancien gendarme !!!)
Est-ce bien comme ça que je dois procéder ? Ou envoyer juste à mon ex mari et attendre l'audience pour donner les documents au JAF ?
Est-ce normal que mon ex mari ne m'ait fourni aucun justificatif ? Que se passera-t'il s'il ne le fait pas d'ici l'audience ?
Désolée pour la longueur du message mais j'angoisse, rien que le fait de devoir me retrouver face à lui le 24 ! Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés